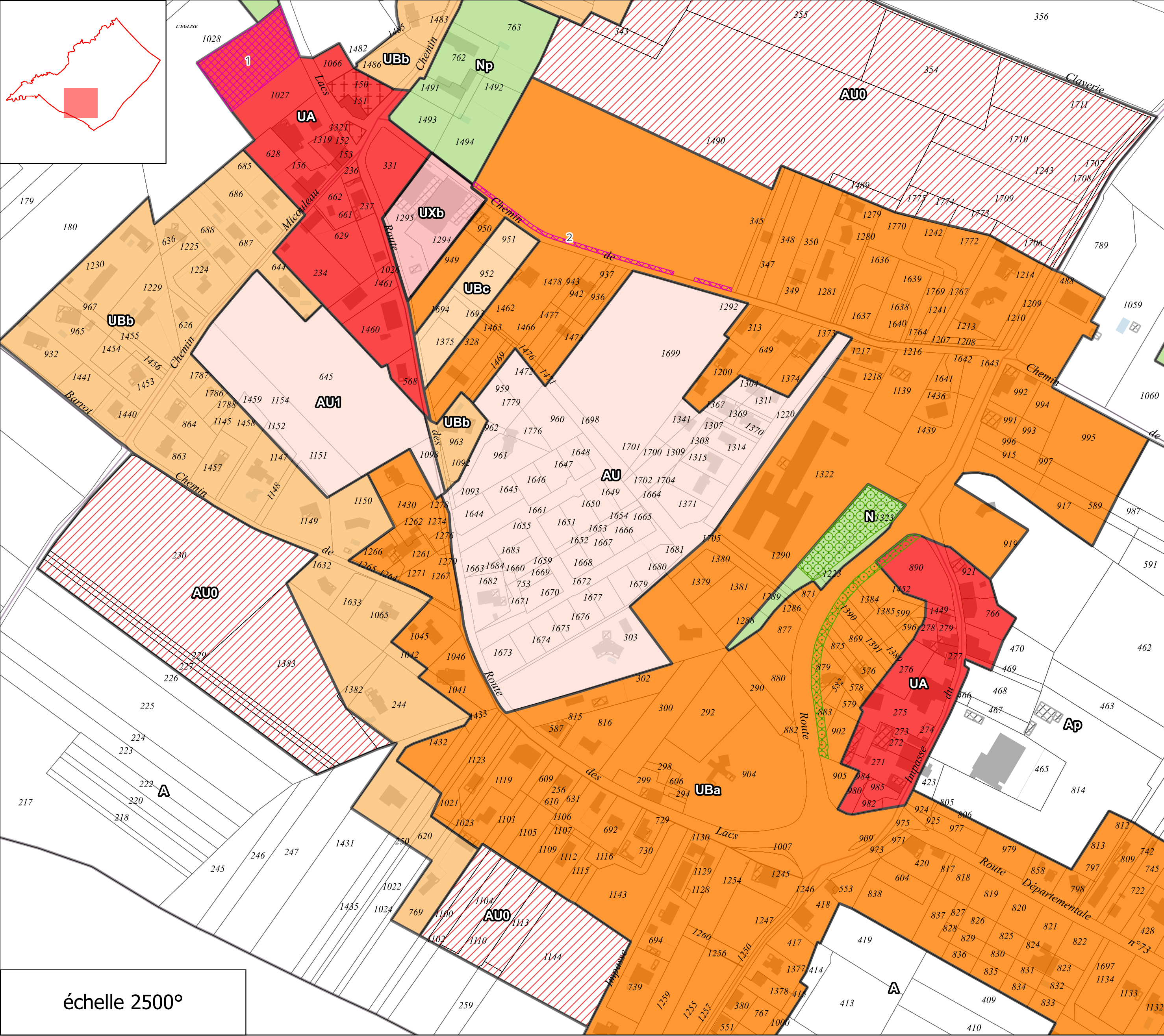




Légende

PRESCRIPTIONS

- Bâti identifié comme pouvant changer de destination
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé

ZONES DU PLU

- A : Zone Agricole
- Aar : sites archéologiques
- Ap : Secteur de A correspondant à une zone sensible au niveau du paysage communal
- AU : Zone naturelle peu équipée, destinée à recevoir une urbanisation à vocation principale d'habitat et équipements publics
- AU1 : Zone à urbaniser destinée à l'habitat et aux équipements sportifs
- AU0 : Zone actuellement agricole, à urbaniser à moyen ou long terme
- N : Zone naturelle
- N1 : Secteur de N correspondant à l'habitat isolé en milieu naturel ou agricole
- Nic : secteur correspondant à l'ancien camping communal
- Np : Zone à protéger en raison de la qualité patrimoniale du bâti
- Npv : Secteur destiné à l'implantation de systèmes de production d'énergie photovoltaïque
- Nz : Zone naturelle de l'étang de Peyssies (classement en ZNIEFF)
- UA : Secteur urbanisé du noyau ancien à vocation d'habitat et équipements publics
- UBa : secteur à vocation d'habitat desservi par le réseau d'assainissement collectif
- UBb : secteur à vocation d'habitat non desservi par le réseau d'assainissement collectif
- UBc : secteur à vocation d'habitat non desservi par le réseau d'assainissement collectif
- UXa : secteur UX correspondant au pôle d'activité
- UXb : secteur UX correspondant aux activités commerciales, associatives, culturelles et logements dédiés

source données : cadastre Etalab millesime 07/2024

DEPARTEMENT DE
HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE PEYSSIES

P.L.U.

Déclaration de projet avec mise en
compatibilité n°2 du Plan Local
d'Urbanisme

Règlement graphique

P.L.U. :
Approuvé le
23/02/2026

Visa

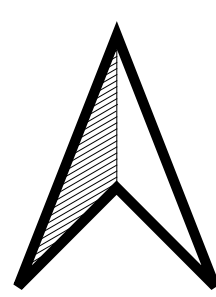
Date :

Signature :

PAYSAGES
études & aménagements urbains

7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC

tél : 05 34 27 62 28
contact@paysages-urba.fr



0 100 200 300 400 500 m

échelle : 1/5 000°

